

Jusqu'où irons-nous dans cette politique du tout sécuritaire ?

Suite aux évasions lors de permissions de sortir culturelles, une décision nationale est prise :

⇒ Suspendre l'ensemble des permissions de sortir à visée culturelle et sportive.

Aujourd'hui, le débat se concentre donc essentiellement sur la sécurité et non plus sur l'insertion. Alors prenons-le sous cet angle directif : cette décision améliore-t-elle réellement la sécurité ? Réagir dans l'urgence à un fait isolé peut donner l'impression d'agir... au risque d'être inefficace.

Les permissions de sortir : Quelle utilité ?

Les permissions de sortir ne sont pas des "*avantages*". Ce sont des outils de travail, construits, encadrés et évalués, qui permettent de :

- Préparer les sorties,
- Tester des situations réelles,
- Développer et évaluer des compétences,
- Prévenir les ruptures de parcours.

Ces dispositifs ne sont pas organisés pour "*faire plaisir*", mais répondent à des objectifs précis. Les opposer à d'autres formes de réinsertion, c'est passer à côté de leur utilité dans la prévention des risques.

En d'autres termes, supprimer ces dispositifs, c'est :

- Priver les professionnels d'un outil d'évaluation essentiel,
- Retarder la préparation à la sortie,
- Déplacer les difficultés plutôt que les anticiper.

On ne supprime donc pas le risque. On le reporte.

Les conséquences sont déjà visibles sur le terrain au SPIP de Côte d'Or. Après la suppression des projets théâtre et cirque, ce sont désormais des actions pourtant validées par la DGAP qui disparaissent.

Il en est de même pour les sorties collectives inscrites dans le cadre des appels à projets de la DGAP : randonnée nature et visite du musée de la résistance/mémorial de Dun-les-places.

Autant de projets construits, encadrés, évalués... et aujourd'hui stoppés net ou abandonnés.

Une telle décision ne distingue ni les situations, ni les profils. Tout le monde paie pour des faits isolés. Transformer un acte individuel en réponse collective revient à déplacer la responsabilité sans traiter les causes réelles.

Les personnels mis en difficulté

Les personnels d'insertion et de probation sont chargés d'accompagner les publics afin de prévenir la récidive.

Supprimer des outils essentiels à cette mission, sans alternative, revient à leur demander de faire toujours plus... avec encore moins.

Rien qu'au SPIP de Côte d'Or, 9 CPIP manquants et seulement 2 postes ouverts pour la mobilité.

Jusqu'où ira cette logique ?

Une politique pénitentiaire ne peut se construire dans l'urgence.

La sécurité ne se décrète pas. Elle se construit, dans la durée, avec des outils adaptés et une analyse des situations.

Réagir à un fait isolé par une mesure globale, c'est prendre le risque de décisions inefficaces... et de fragiliser encore davantage un équilibre déjà précaire.

Dans cette logique, faut-il également annuler les extractions par mesure de précaution ?